

*Loi organique de 1983*

Sur le plan de l'expansion économique, il y a des responsabilités fédérales et provinciales ainsi que des responsabilités partagées. Les gouvernements des provinces plus riches sont mieux placées pour s'acquitter de leurs responsabilités que les gouvernements des provinces démunies. L'accord-cadre de développement comportait une grave lacune en ne prévoyant pas l'inclusion de programmes fédéraux dans l'ensemble des initiatives provinciales dans le domaine de l'expansion.

Il faudrait reconnaître la nécessité de responsabilité partagée à l'égard de l'expansion économique et l'opportunité de coordonner les efforts fédéraux et provinciaux afin que toutes les initiatives de développement se conjuguent afin de réaliser des objectifs concertés. Le gouvernement fédéral devrait s'intéresser de prime abord à l'expansion économique régionale étant donné que seul un effort efficace dans ce domaine permettra à tous les Canadiens d'obtenir des emplois et de toucher des revenus raisonnablement semblables.

En outre, dans les provinces moins favorisées, seule l'aide du gouvernement fédéral permettra aux petites régions où le chômage est plus élevé et les revenus plus faibles de tendre vers des normes nationales. En outre, la réalisation de ces objectifs peut entraîner une réduction des paiements de transfert, d'où une économie réelle pour les contribuables canadiens.

Le MEER avait une bonne stratégie quand il s'occupait des centres de croissance des régions déprimées. Mais ces dernières années, il s'est départi de l'habitude de développer les points forts. On en a eu un exemple frappant au Nouveau-Brunswick, où le triange Fredericton-Saint-Jean-Moncton a été exclu du bénéfice des 50 p. 100 de crédit d'impôt à l'investissement. Cette dispersion des efforts est coûteuse et douteuse. Le danger est qu'on multiplie les dépenses d'infrastructure et les incitations au profit d'entreprises qui sombreront ensuite ou qu'il faudra aider sans cesse en raison de la situation d'un secteur ou d'une société donnés. Et, en outre, l'approche ponctuelle contrecarre presque fatalement la planification et les priorités provinciales. Il n'y a pas lieu de s'étonner que le MEER ait donné ses meilleurs résultats sous le régime des ententes-cadres de développement.

Il est vraiment regrettable que le gouvernement ait décidé de ne pas reconduire les ententes-cadres de développement et les ententes auxiliaires. Toutes ces ententes sont venues à expiration l'an dernier au Nouveau-Brunswick, à l'exception d'une seule, qui arrive à expiration si ce n'est déjà fait. Il n'y en n'a pas d'autres pour la remplacer, et dans l'exposé budgétaire de la nouvelle législature du Nouveau-Brunswick, le premier ministre de cette province a dit toute la difficulté qu'il avait éprouvée avec ses ministères à mettre au point une nouvelle entente-cadre.

Il n'y a rien de plus simple que les ententes-cadres de développement elles-mêmes, et rien ne saurait répondre mieux aux besoins des régions que les ententes auxiliaires négociés par les deux gouvernements concernés. Remplacer en partie le MEER par le ministère d'État chargé du développement économique et régional, infligera une dimension développement aux autres ministères, c'est comme si on demandait à une mouche de chasser un éléphant.

Tout le battage qui a précédé le MEDER, ce n'était que des phrases creuses. A moins que le premier ministre (M. Trudeau) ne dirige lui-même le MEDER, à moins qu'il ne mène lui-même l'assaut contre les inégalités régionales, les ministères opérationnels en ces temps de compressions budgétaires n'ont pas pour mission de s'occuper d'autre chose que leurs attributions essentielles existantes, et ce ne sont pas les fonctionnaires qui accepteront de nouveaux défis.

C'est mauvais signe qu'aucun ministre ou ministère ne s'occupe exclusivement du développement régional. Prétendre confier à un service le mandat de favoriser le développement dans toutes les régions du Canada, c'est de l'hypocrisie. Voilà tout le contraire d'une action concertée contre les disparités régionales. En ce sens, on peut affirmer sans contredit que le MEDER est une absurdité. On fait vaguement allusion aux régions où les perspectives d'emplois productifs sont particulièrement faibles; et cette préoccupation est reléguée au dernier rang des principales tâches du ministre. Rien ne garantit que la loi sur les zones spéciales accordera vraiment la priorité au sous-développement régional par opposition au sous-développement local.

Que tous les ministères soient sensibles aux besoins régionaux est, en théorie, un bon principe particulièrement opportun maintenant que l'égalité régionale est un objectif consacré par la Constitution, mais cela ne veut rien dire si on ne précise pas le rôle de chaque ministère à cet égard. Tout nous porte à croire qu'on n'en fera rien.

Pour favoriser le développement régional, il faut d'abord repérer des marchés éventuels et communiquer avec des investisseurs à l'étranger qui pourraient collaborer avec nous et ont déjà leurs contacts sur ces marchés. Pourtant, les services de l'ancien ministère de l'Industrie et du Commerce qui s'occupaient des questions internationales sont maintenant rattachés au ministère des Affaires extérieures qui ne prêtera sans doute pas beaucoup d'attention aux besoins de la région de l'Atlantique à moins qu'on ne le lui demande expressément.

De plus, le gouvernement est moins déterminé que jamais à coordonner ses initiatives avec celles des provinces. Il n'a pas encore dit par quoi seront remplacées les ententes-cadre de développement existant dans tout le Canada même si le ministère existe depuis plus d'un an et que celles qui ont été conclues ne présentaient aucune amélioration par rapport aux précédentes. On propose un fonds de développement régional, qui risque de devenir un véritable chaos politique et bureaucratique; on se souciera d'aider les entreprises promises au succès plutôt que d'appliquer une politique à long terme cohérente.

En retirant le bureau de développement du Nouveau-Brunswick de la capitale, on porte atteinte sans raison à l'idéal de coordination intergouvernementale. Pour qu'il y ait développement économique dans les provinces de l'Atlantique, il faut que les décisionnaires en fassent leur préoccupation centrale. Par exemple, il est clair que seules les moyennes et petites entreprises auront du succès et que les débouchés les plus prometteurs du côté de la fabrication sont reliés aux changements technologiques dans ses principales industries.